



16 mars 2018

**Le Conseil des droits de l'homme
37ème session, 26 février - 23 mars 2018**

Examen périodique universel

BENIN

Mr. le Président,

Nous nous réjouissons des engagements pris par le Bénin lors de son examen, notamment en ce qui concerne la mise en place imminente de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme avec les moyens financiers et toute l'autonomie requis pour garantir son indépendance.¹ Nous demeurons convaincus qu'une commission nationale des droits humains forte et un investissement dans l'éducation pour les droits humains sont essentiels pour le progrès vers un meilleur respect des droits de l'homme au Bénin.

Nous saluons la décision du gouvernement béninois visant à commuer la peine des 14 hommes qui étaient dans les couloirs de la mort à la prison d'Akpro-Misséréty.² Nous restons néanmoins préoccupés par la décision du Bénin de rejeter sept recommandations parmi lesquelles figurent celles concernant la lutte contre les détentions arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, l'usage excessif de la force, les suspensions arbitraires d'organes de presse et des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des « enfants sorciers ».³ Nous encourageons les autorités du Bénin à revoir leur position sur ces recommandations.

Pour finir, Mr. le Président, nous demandons au gouvernement de garantir la liberté d'expression au Bénin et de prendre des mesures visant à protéger les journalistes et des défenseurs des droits humains, notamment en adoptant une loi spécifique pour leur protection et en s'assurant qu'ils ne fassent pas l'objet d'arrestations arbitraires et d'usage excessif et arbitraire à la force par les forces de sécurité, en particulier lors des manifestations pacifiques.

Merci Mr. le Président.

¹ A/HRC/37/10, recommandations 118.13-28 (Bangladesh, Cote d'Ivoire, France, Guatemala, Georgia, Germany, Iraq, Nepal, Netherlands, Republic of Korea, Moldova, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, South Africa, Ukraine).

² A/HRC/37/10, recommandations 118.54-118.60 (Ukraine, Canada, Central African Republic, France, Holy See, Ireland, Namibia). All of these recommendations were accepted by Benin.

³ A/HRC/37/10, recommandations 119.1 (Italy), 119.3 (Ireland), 119.6 (Honduras)